



Atelier J1 : La transition écologique, les Territoires s'en chargent !



Le jeudi 3 décembre de 15h à 17h30 en visioconférence sur la plateforme zoom

Animateur : Rodolphe DUROUX, Directeur, Pays Chalonnais

Mots-clefs : Air et eau / CEE / Données / Éducation à l'environnement / Enjeux climatiques / PCAET / TEPCV/ Transition énergétique et écologique

Le jeudi 3 décembre sont intervenus dans le cadre des Etats Généraux des Pôles et des Pays organisés par l'ANPP différents acteurs, élus sur le sujet de la transition écologique et énergétique sur les territoires. Chacun a apporté ses expériences, constats et projets dans le cadre des enjeux que représente cette thématique.

Des démarches existent pour toutes les mailles du territoire afin de s'inscrire dans la transition écologique (PCAET, TEPCV...), pour cela des soutiens et ressources sont mis à leur disposition. Ces échanges sont cruciaux pour les faire connaître.

Les questions abordées sont : quels projets existent pour chaque maille territoriale ? Quelles ressources et soutien pour accompagner les territoires dans ces projets ? Disponibilité et utilisation des données énergétiques?

1^{er} temps avec Éric Vésine : Une diversité d'outils au service des collectivités pour entrer dans la transition écologique

Éric Vésine - chef du service Politiques Territoriales - ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

Les projets de territoire sur les enjeux écologiques, l'air, le climat existent à tous niveaux et sont multiples, ils se font de plus en plus à l'initiative des territoires, ou bien par obligation réglementaire ou encore volontairement en réponse à une proposition de l'Etat :

Ces projets forment un paysage complexe mais chaque maille est unique et les projets doivent être adaptés. Chaque démarche a son intérêt et répond

	Européen	National	Régional	Local
Réglementaire		SNBC, PPE PNACC	SRADDET SRDEII	PCAET PLUI...
Volontaire (Etat)		TEPCV, ZDZG CTE, CRTE		
Volontaire (hors Etat)	Convention des Maires	Programmes Cit'ergie et ECI	TRI, REPOS...	TEPOS, COTRI, TER...

Éventail de projets de territoire pour la transition écologique et énergétique

à des objectifs différents. La volonté politique est aussi très importante pour qu'un territoire puisse construire son projet.

L'ADEME entre en jeu pour **mutualiser l'ingénierie** et soutenir les territoires dans leur projet de transition écologique et énergétique. Elle emploie **4 moyens d'action** : la mise en œuvre d'outils (site internet, formation, labellisation), l'animation (mise en réseaux de partenaires, événements), le

conseil (aux particuliers, professionnels, Etat et UE) et le financement (subventions, fonds de garantie)

Concrètement, l'ADEME a par exemple créé **AGIR pour la transition écologique** afin d'accompagner les parcours des collectivités selon leurs besoins pour bâtir leur projet de territoire aux moyens de formations, de financements..., mais également met en œuvre des programmes comme **Cit'Ergie** et le **programme économie circulaire**. Elle anime aussi un réseau en énergie partagée, en écologie partagée et un programme **CEE** conséquent pour l'énergie. Ils concernent surtout les intercommunalités.

L'ADEME va bénéficier du **Plan de relance** à hauteur de 1.8 milliard d'euros. Cette somme est destinée à l'action sur la décarbonation de l'industrie, l'économie circulaire et déchets, la transition écologique des PME... Enfin, la transition écologique passe aussi par l'**acculturation des territoires** et le **portage politique**.

TEPOS = territoires énergie positive / CTE = contrat transition écologique / CEE = Certificat d'Économie d'Énergie / TEp = territoire économe en ressource

2^{ème} temps avec Ivan Saillard,
ENEDIS : problématique de la donnée
(disponibilité, sélection et utilisation)



Chef du Département à la Direction des Affaires Publiques

ENEDIS gère le réseau de distribution de l'électricité sur 95% de la France. L'entreprise contribue à la transition énergétique des territoires, avec une présence territoriale forte (une direction par département). Elle participe notamment à la phase de diagnostic en fournissant des **données** concernant l'électricité.

Ces données sont un élément stratégique et il est essentiel de se demander, selon le projet envisagé, **quelles données** sont nécessaires pour remplir ses objectifs, à quelle **maille** territoriale et

à quelle **temporalité** (annuelle, mensuelle, quotidienne). De nombreuses données sont accessibles.

Les données d'énergie électrique : La loi de Transition Énergétique de 2015 a permis un accroissement des types de données qui doivent être fournies par les opérateurs.

L'**Open data** permet un accès gratuit et public à des données annuelles concernant la consommation et production électrique, à des échelles nationales jusqu'à la maille IRIS. Cela peut notamment être un outil pour les PCAET.

DataConsoElec permet aux collectivités d'accéder avec un formulaire à des données de mesure collectées par Enedis concernant les données de consommation mensuelles ou quotidiennes des Points de Livraison .

NERGIE donne l'historique (5 ans) détaillé sous convention sur la consommation et la production globale de la commune ou de l'EPCI par segment de tension, secteur et catégorie d'activité.

LINKY autorise avec un code l'accès à des données quotidiennes de consommation qui peuvent par exemple être utiles pour surveiller les bâtiments publics.

Les données de cartographie réseau : ENEDIS peut fournir des données cartographiques concernant les capacités d'accueil pour le raccordement aux réseaux de transport et de distribution d'électricité (**CapaRéseau**), et via l'outil **CartoRéseau** les collectivités peuvent avoir accès au réseau précis de distribution d'électricité existant. Enfin avec la fonctionnalité **Carto STD**, il est possible d'intégrer des données SIG dans des projets de développement ou pour l'implantation d'énergies renouvelables par exemple.

Autoconsommation collective : Il s'agit de projets de **production locale d'électricité**, afin de partager l'énergie produite entre les parties prenantes. La production peut se faire au niveau d'une copropriété, d'un centre commercial, ou d'autres bâtiments publics. Cela permet de réduire les coûts et de rationaliser les flux d'énergie.

3^{ème} temps avec Sébastien Ravet : expérience d'un territoire sur le déploiement des PCAET



Directeur du syndicat mixte Pays de la Bresse bourguignonne

Créé en 2009, le syndicat mixte Pays de la Bresse Bourguignonne correspond fédère 4 communautés de communes et 88 communes. Il compte 67 000 habitants et couvre 1 420 km². Son budget comprend une participation de 5,57 € par habitant et par an, des subventions européennes LEADER, 1,5 millions de FEADER pour la programmation 2014-2020, le contrat de ruralité 2017-2020 et 250 000 € du département (fonctionnement par appels d'offres). Le contrat de relance sera un plus.

Le syndicat mixte Pays de la Bresse Bourguignonne est compétent en matière d'aménagement et d'urbanisme (SCoT et réalisation d'un projet d'un parc naturel), développement local (**gestion du programme LEADER** qui connaît des dysfonctionnements : délais d'attribution des fonds), **application du droit des sols** et création de **l'office du tourisme** qu'il gère.

Les axes de de la **rénovation énergétique et des mobilités douces** étaient prioritaires. Le syndicat mixte a choisi de travailler sur la transition énergétique. Des certificats d'économie d'énergie donnés avec EDF ont permis d'attribuer des primes à l'économie d'énergie.

Chacune des intercommunalités qui compose le Pays a réalisé son propre **Plan Climat - Air - Energie Territorial (PCAET)** :

- 2 PCAET obligatoires sur "Bresse Louhannaise" et "Terres de Bresse" (car il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants) qui ont été vécus comme

imposés par l'Etat. Ce ne sont pas des territoires à énergie positive (TEPOS)

- 2 PCAET volontaires sur "Bresse-Revermont" et "Bresse Nord Intercom" concernant 2 communautés de communes, qui auraient dû fusionner mais étaient en désaccord. Ce ne sont pas des TEPOS.

Le syndicat mixte Pays de la Bresse Bourguignonne est donc **freiné dans son rôle d'accompagnateur de projets** car il n'y a **pas d'argent mobilisable sur les PCAET** du fait des **dysfonctionnements du programme LEADER**. Un **portage politique fort** serait nécessaire.

4^{ème} temps avec Arnault Samba : Présentation des CPIE et de leur actions

Chargé de mission à l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (UNCPIE)



Le réseau des CPIE est présent dans 60 départements et regroupe 11 250 adhérents. Ces centres ont contribué à la prise de conscience des citoyens, ils ont pour vocation d'être des facilitateurs pour développer le pouvoir d'agir des citoyens et promouvoir l'action commune des territoires.

Le réseau des CPIE œuvre à **l'éducation et la sensibilisation à l'environnement** pour faire prendre conscience des problématiques environnementales. Aujourd'hui l'enjeu est également de favoriser la **mobilisation citoyenne**. Le dispositif "Bienvenue dans mon jardin" illustre ce défi, il s'agit d'un réseau permettant de valoriser les jardiniers amateurs via des visites de jardins.

Les CPIE ont une posture d'**expertise en ingénierie territoriale**, et coopèrent avec les collectivités. Par exemple, la démarche GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) permet une concertation avec les élus pour établir un diagnostic puis un plan d'action. Enfin, le réseau vise à **faciliter l'action commune en territoire**, c'est-à-dire encourager le "faire ensemble". La DDmarche a par exemple pour but de fédérer tous les acteurs du territoire pour s'engager

dans le développement durable. Un autre outil est la Fresque du Climat, un jeu ludique qui est un levier pour informer, sensibiliser et accompagner l'action collective au sein du territoire.

5^{ème} temps avec Pierre Leroy : dimension sociale de la transition



Président du PETR du
Grand Briançonnais Ecrins et
Guillestrois Queyras

La transition écologique n'est pas fondamentalement quelque chose de nouveau. Depuis quelques années, le Pays du Grand Briançonnais est autonome en électricité, et la consommation d'eau et d'électricité, ainsi que les ordures ménagères sont en baisse.

Cependant, l'enjeu est aujourd'hui de ne pas oublier l'**aspect social** de la transition, celle-ci se doit d'être **démocratique**. Il est important pour les collectivités de soutenir la volonté des gens de changer par la mise en place de moyens concrets d'accompagnement pour répondre aux besoins des citoyens. Cela passe par de l'animation territoriale, le fait de créer du lien et de casser clivage avec les élus, mais aussi par un besoin de financement.

L'enjeu est aussi d'être prudent vis-à-vis du greenwashing et du high-tech à outrance... En effet, la transition semble aujourd'hui parfois loin de sa définition initiale.

6^{ème} temps avec Amandine Perriaud : dispositifs à disposition des Pays pour financer la transition énergétique

Chargée de mission Energie-Climat au PETR Pays Vallée du Loir (3 communautés de communes, labellisé "Pays d'art et d'histoire").



La politique énergétique du territoire a débuté en 2012 avec un contrat d'objectifs puis a été renouvelée une 2^{ème} fois pour aboutir à un **PCET** volontaire en 2014 auquel succède un Plan Climat-Air-Énergie territorial (**PCAET**) en 2018. Dans le cadre de ce PCAET, le territoire peut bénéficier de différents dispositifs pour supporter les objectifs du programme.

Le territoire peut bénéficier de **CEP**, Conseil en Energie Partagé : un technicien est recruté pour sensibiliser les élus mais aussi les citoyens, acteurs économiques. En 2017, le territoire a été labellisé Territoire à énergie positive pour la croissance verte (**TEPCV**) ce qui lui a permis de bénéficier des Certificats d'économie d'énergie mise à disposition pour les entreprises, collectivités en contrepartie d'opérations visant à des économies d'énergie. Ils sont financés par un fournisseur d'énergie. Le CEE récupéré permet également de mener d'autres projets dans le cadre du PCAET pour accompagner les ménages modestes dans la rénovation énergétique de leur habitation par exemple ou la rénovation du patrimoine public.

Synthèse :

Les Pôles territoriaux sont devenus des acteurs incontournables de la transition écologique. Ils ont acquis un capital de compétences reconnu, en particulier dans les secteurs de l'énergie et de l'économie circulaire, et continuent de monter en compétence dans les différents domaines de l'environnement. Ils sont capables de conduire des projets à toutes les échelles du territoire et ainsi de répondre aux enjeux locaux de façon très adaptée. Ils ont la capacité de mobiliser les politiques publiques et les fonds européens, nationaux, locaux. Ils peuvent s'appuyer sur les établissements publics de l'Etat et entreprises de service public pour la collecte des données, élément stratégique de leur politique, pour la formation et le conseil. Dès lors qu'ils bénéficient d'un portage politique, ils "font" la transition écologique, comme de nombreux exemples le montrent déjà en matière de transition énergétique.